

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 02 juin 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme ALI, Mme GRIMAUD, Mme YILMAZ, M. RIGALT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme FUENTES donne pouvoir à M. BUTIN
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
M. TAGLANG donne pouvoir à M. TOURE
M. LECHUGA donne pouvoir à Mme MAZDOUR
Mme JARY donne pouvoir à M. MALAYEUDE
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme BOILEAU

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LAMAURT.

N°2023.06.28 – Élection des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue des Élections Sénatoriales du 24 septembre 2023.

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, donnant compétence au Conseil Municipal pour régler les affaires de la commune,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles R131 et R148 relatifs à la désignation des Délégués des Conseils Municipaux dans le cadre des Elections des Sénateurs,

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023 et fixant la date de l'élection des Délégués et Suppléants des Conseils Municipaux au 09 juin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-1152 en date du 10 mai 2023, abrogé par l'arrêté préfectoral n°2023-1251 en date du 23 mai 2023, déterminant le nombre de Délégués à élire par commune,

Vu la circulaire ministérielle NOR/OIMA/2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des Délégués des Conseils Municipaux et de leurs Suppléants et à l'établissement du tableau des Electeurs Sénatoriaux,

Considérant que l'élection des Délégués et Suppléants du Conseil Municipal, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, assisté du bureau électoral constitué des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes du Conseil Municipal, s'effectue par scrutin de liste composée de Conseillers Municipaux ou d'Electeurs inscrits sur la liste électorale de la commune, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel,

Considérant la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2023 par l'INSEE,

Considérant qu'à Neuilly-Plaisance, tous les Conseillers Municipaux ont la Nationalité Française et qu'ils sont, de fait, Délégués de droit,

Considérant que le Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance doit néanmoins élire 9 Suppléants,

Considérant qu'une liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux peut présenter une liste complète ou incomplète de candidats aux fonctions de Suppléants,

Vu les deux listes des candidats déposées avant l'ouverture du scrutin,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE à l'élection de ses 9 Délégués Suppléants pour les Elections Sénatoriales du 24 septembre 2022.

Nombre de votants : 35
Bulletins blancs ou nuls : 2
Suffrages exprimés : 33

*La liste présentée par « Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance » :

1. Mme AZOUNE Yasmina	6. M. BRECHU Georges
2. M. HERY Paul	7. Mme GIBERT Sophie
3. Mme SEIGNEUR Nathalie	8. M. GARRIGUES Alain
4. M. LAMAURT Bruno	9. Mme BUTIN Danièle
5. Mme COLSON Monique	

➤ A obtenu 27 voix

*La liste présentée par « Réinventons Neuilly-Plaisance » :

1. M. ROBICHON Marc	6.
2. Mme DOUCET Marie-Thérèse	7.
3.	8.
4.	9.
5.	

➤ A obtenu 6 voix

• **Sièges attribués au quotient :**

- Liste « Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance » : 6 sièges
- Liste « Réinventons Neuilly-Plaisance » : 1 siège

• **Sièges attribués à la plus forte moyenne (=nombre de voix/nombre de sièges au quotient +1) :**

- Liste « Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance » : 2 sièges
- Liste « Réinventons Neuilly-Plaisance » : 0 siège

En conséquence, sont élus Suppléants du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance en vue des Élections Sénatoriales du 24 septembre 2023 :

Liste Agir ensemble pour Neuilly-Plaisance :

1. Mme AZOUNE Yasmina
2. M. HERY Paul
3. Mme SEIGNEUR Nathalie
4. M. LAMAURT Bruno
5. Mme COLSON Monique
6. M. BRECHU Georges
7. Mme GIBERT Sophie
8. M. GARRIGUES Alain

Liste Réinventons Neuilly-Plaisance :

1. M. ROBICHON Marc

Christian DEMUYNCK
Maire



Martine LAMAURT
Secrétaire

